

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.**

**Séance du 21 février 2024**

**OBJET :**  
**Rapport Social Unique**

**Rapporteur : Mme CADET**  
**Délibération n°3**

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019, dite de transformation de la fonction publique, prévoit, dans son article 5 que les administrations territoriales élaborent, chaque année, au titre de l'année civile écoulée, un rapport social unique (RSU) au lieu et place du rapport biennal sur l'état des collectivités.

Ce rapport, dont la présentation et le contenu sont fixés réglementairement, rassemble les éléments et données sur la base desquels les lignes directrices de gestion doivent être établies.

Il présente ainsi divers indicateurs et analyses permettant d'apprécier notamment :

- les caractéristiques des emplois et la situation des agents ;
- la situation comparée des femmes et des hommes et son évolution ;
- la mise en œuvre des mesures relatives à la diversité, à la lutte contre les discriminations et à l'insertion professionnelle, notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap.

Aux termes de l'article 9 du décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique, ce rapport doit donner lieu à un débat sur l'évolution des politiques des ressources humaines au sein du comité social (comité technique), transmis dans son intégralité à l'assemblée délibérante.

Transmis le 4 décembre 2023 à l'ensemble des conseillers d'administration, le rapport social du centre communal d'action sociale relatif à l'exercice 2022 et sa synthèse issue de l'application nationale « Données Sociales » ont fait l'objet d'une présentation en commission mixte, réunissant l'ensemble des conseillers d'administration et des conseillers municipaux d'Essey-lès-Nancy, le 18 décembre 2023.

Ce rapport a ensuite donné lieu à un débat, au sein du comité technique, sur l'évolution des politiques des ressources humaines le 11 décembre 2023, dont le compte-rendu de la réunion est joint à la présente délibération.

## **PROPOSITION**

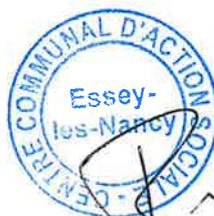
Il est proposé au Conseil d'administration de prendre acte de la transmission des documents susvisés.

## **DELIBÉRATION**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 27 février 2024.

**Pour extrait,**



**Le Président,**

  
**Michel BREUILLE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉUNION DU MERCREDI 21 FEVRIER 2024**

**SOUS LA PRÉSIDENTE DE  
M. Michel BREUILLE - PRESIDENT DU CCAS**

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	11
Nombre de votants	13

**PRÉSENTS :**

Mmes Nadine CADET, Marie LOZINGUEZ, Elise DROUVILLE, Annette FRANCISCO et Françoise VIRIOT.

MM. Jacques THOUVENIN, Gabriel HOFFER, Christophe CHEVARDÉ, Patrick CAILMAIL et Claude CHASSARD.

**POUVOIRS :**

Mme Catherine CHOPIN-RENAULD à M. Christophe CHEVARDÉ  
Mme Janine MARCHAL à Mme Nadine CADET

**EXCUSÉES :**

Mmes Evelyne DEVOUGE, Geneviève BENJAMIN, Marie-France METZELARD et Claudine ROBERT

**Pour extrait,**



**Le Président,**

**Michel BREUILLE**